Élections CNRACL - Modalités de vote

Qui peut voter ?

Tous les agent·es en activité, titulaires ou stagiaires, les agent·es en activité percevant une pension de réversion et les agent·es en retraite progressive (la qualité d'actif·ve prévôt pour le vote).

Vous votez pour le collège 5

Tous les affilié·es percevant 1er septembre 2026 :

- une pension personnelle CNRACL de vieillesse ou d'invalidité ;
- une pension CNRACL de réversion de veuf ou de veuve.

Vous votez pour le collège 6



Quand voter ?



Le scrutin aura lieu du 23 novembre au 10 décembre 2026.
Le vote sera entièrement électronique, sur une plateforme sécurisée.
Vous pourrez voter avec un ordinateur, une tablette ou un smartphone connecté à Internet.

Kercia (nepasrepondre@mailprivilege.kercia.io)

Vous avez dernièrement reçu ou non un mail provenant de Kercia.

Ce mail est peut-être dans les messages indésirables (SPAM) de votre messagerie mail.

Si vous avez reçu ce mail, vous recevrez vos identifiants et codes de vote et les liens pour consulter les professions de foi uniquement par mail (sur la même adresse mail)
Codes envoyés à compter du 16 novembre
Mails de relances sont prévus les du 25 au 27 novembre, du 2 au 4 décembre et du 7 au 9 décembre.

Si vous n'avez pas reçu ce mail, cela signifie que la CNRACL ne possède pas de vos coordonnées de messagerie. Dans ce cas, l'identifiant et le code de connexion vous seront envoyés par voie postale à partir du 9 novembre 2026.

Comment vérifier vos coordonnées ?

Vous pouvez vérifier vos coordonnées dans votre espace personnel « *Ma retraite publique* », (*https://maretraitepublique.caissedesdepots.fr/espace-prive/plateforme/#/bienvenue*) notamment votre adresse postale et votre adresse courriel. Ce sont ces coordonnées qui servent à vous transmettre les informations et les identifiants nécessaires au vote.
Attention si vous les modifiez, les modifications ne pourront pas être prises en compte pour ce scrutin.

IMPORTANT
Aucun bulletin de vote et ni profession de foi ne seront envoyés aux électeurs,
ces informations sont accessibles sur le site de vote : *https://elections-cnracl.fr/AffichageCandidats*

Comment voter concrètement ?

Entre le 23 novembre 9h00 et le 10 décembre 17h00, vous vous connecterez à la plateforme de vote.
Le vote est confidentiel, le scrutin est organisé par la CNRACL, qui a mandaté KERCIA, et la procédure de vote est sécurisée

L'identifiant sera transmis par mail ou par courrier postal directement au domicile comme indiqué précédemment.

Le mot de passe sera récupéré par SMS.

Les étapes du processus de vote :

Pour recevoir votre mot de passe :

- Munissez-vous du courrier ou du mail contenant votre identifiant électeur
- Rendez-vous sur le site de vote et cliquez sur « *Obtenir mon mot de passe* »
- Renseignez votre identifiant personnel et votre question défi (correspondant aux deux chiffres de votre jour de naissance suivis des deux chiffres de votre département de naissance)
- Laissez-vous guider et renseignez un numéro de téléphone pour recevoir votre mot de passe.

Une fois que vous avez obtenu votre mot de passe, vous pouvez voter :

- Finalisez la connexion en renseignant votre mot de passe et votre question défi : le jour de naissance / département de naissance *(cas particuliers : Corse 2A et 2B, Outre-mer 97 et né·e à l'étranger 99)*
- Les listes de candidats vous seront ensuite présentées ainsi que la possibilité du vote blanc
- Choisissez la liste CGT évidemment !
- Un écran appelé « Récapitulatif de mon bulletin » présente le choix de l'électeur. L'électeur peut soit le modifier en cliquant sur le bouton « *Modifier* », soit le confirmer définitivement en cliquant sur le bouton « *Voter* ». En cliquant sur le bouton « *Voter* », le bulletin de vote sera alors introduit dans l'urne : il sera alors impossible de le modifier par la suite.
- Une « *preuve de vote* » est délivrée par la plateforme.

05 57 57 91 90 : téléphone de la cellule d'assistance dédiée aux électeurs si :

Je n'ai pas reçu mon matériel de vote, est-ce normal ?
Si je n'ai pas reçu mes codes pour me connecter au système au moment du vote, je dois contacter la cellule d'assistance téléphonique qui effectuera alors un réassort de codes.

J'ai un problème avec mon matériel de vote, que faire ?
Si je rencontre un problème avec mon matériel de vote (ex: mes codes d'accès ne fonctionnent pas), je peux contacter cellule d'assistance téléphonique disponible 24h/24 et 7j/7 afin de me faire assister.

ÉLECTIONS CNRACL

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENT·E·S DES COLLECTIVITÉS LOCALES

DU 23 NOV. AU 10 DÉC. 2026

COLLÈGE DES **RETRAITÉ·E·S**

LA CNRACL NOUS CONCERNE

LA CNRACL EST UN DES DERNIERS RÉGIME DE RETRAITE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DONT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SONT ÉLU·E·S TOUS LES SIX ANS.

Protéger ce droit démocratique, c'est l'exercer !

CHAQUE VOIX À SON IMPORTANCE !

C'est assurer l'avenir de notre système de retraites solidaire par répartition.

La CNRACL en mai 2025 a fêté ses 80 ans, elle couvre les risques « vieillesse » et « invalidité » des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Ce régime fonctionne selon le principe de la répartition : les cotisations des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux actif·ve·s et les contributions des employeurs assurent le paiment des pensions.

C'est donc un système par répartition intergénérationnel solidaire avec des prestations définies.

C'est refuser la réforme régressive des retraites.

Sous prétexte que la part des retraité·e·s dans la population augmente, les gouvernements successifs ont choisi de baisser le niveau de vie des retraité·e·s et de reculer l'âge de départ en retraite au détriment de l'emploi des jeunes.

Pour assurer le financement des retraites il faut : augmenter la valeur du point d'indice, intégrer les primes dans le traitement indiciaire, titulariser les contractuel·le·s.

VOTER CGT

C'est exiger la revalorisation de nos pensions.

La CGT porte la proposition de remettre immédiatement en place la péréquation traitement/ retraite supprimée par la loi Fillon de 2003 : à chaque augmentation du point d'indice et du traitement des actif·ve·s, la pension des retraité·e·s doit être augmentée.

C'est renforcer et confirmier une action sociale pour les retraité·e·s.

Les aides du Fonds d'Action Sociale (FAS) apportent un plus aux retraité·e·s les plus démuni·e·s : aide pour l'énergie, la santé, l'adaptation et/ ou l'amélioration de l'habitat, aide au handicap, secours exceptionnel... **Il faut garantir un budget du FAS (Fonds d'Action Sociale) permettant de répondre aux besoins des retraité·e·s.**

Au Conseil d'Administration de la CNRACL, les élu·e·s CGT ont toujours :

- exigé la hausse des plafonds de ressources pour permettre à davantage de retraité·e·s de bénéficier du FAS,
- mené la bataille afin d'augmenter les crédits alloués au FAS en respectant le budget à hauteur des retenues et contributions affectées au FAS,
- demandé que chaque retraité·e soit informé·e sur les aides possibles.



Modalité de vote

> **Par voie électronique** avec les codes reçus dans le matériel de vote.

La CNRACL a mandaté KERCIA pour les élections. À partir du 16 novembre 2026, un idenifiant de vote vous sera adressé sur votre boite mail. Il faut vérifier les messages indésirables.
https://elections-cnracl.fr/identification

Voter CGT
c'est voter pour :

- améliorer et consolider notre régime de retraite par répartition à prestations définies,
- obtenir pour chacun·e une retraite d'au moins 75 % de sa dernière rémunération (primes comprises),
- gagner une pension de réversion de 75 % du montant de la pension du ou de la conjoint·e décédé·e (quelque soit le régime matrimonial),
- assurer la péréquation entre le traitement et la pension en réindexant les retraites sur les salaires,
- assurer le suivi médical post-professionnel,
- assurer les moyens du financement de notre régime de retraite : développer l'emploi statutaire public, modifier la répartition des richesses en faveur du travail,
- renforcer le Statut Général de la fonction publique pour garantir aux usager·ère·s un service public de qualité.

Vos administrateurs et administratrices CGT défendent vos intérêts et s'engagent à porter vos revendications. Notre liste est composée d'agent·e·s actif·ve·s et retraité·e·s, issu·e·s de différents territoires, de toutes les catégories, de toutes les filières.

Présentation des membres de la liste candidate :

POUR LES RETRAITÉ·E·S :

1. MICHAULT Hélène - **Infirmière DE** - CHU de Bordeaux (33)
2. GARCIA Yvan - **Attaché** - Mairie de Balaruc-les-Bains (34)
3. LETOMBE Pascale - **Manipulatrice en radiologie** - CHU de Besançon (25)
4. LECORNU Nelly - **Rédactrice - Gestionnaire retraite** - Ville de Lyon (69)
5. LIPRANDI Marie-Claude - **Monitrice éducatrice** - Foyer de l'enfance des Alpes Maritimes (06)
6. CAUSSEMILLE Michel - **Agent de maîtrise** - Conseil Départemental des Bouches du Rhône (13)
7. BONNEAU Gérard - **Aide-soignant** - CH de Montluçon (03)
8. KERJAN Danièle - **Assistante sociale** - Conseil Départemental du Finistère (29)

POUR LES ACTIF·VE·S :

1. SAMBATI Madeleine - **Adjointe Administrative Principale - Agente polyvalente** - Commune de La Tour d'Aigues (84)
2. CRÉPEL Phillipe - **Infirmier DE** - CHU de Lille (59)
3. GALLIENNE Sophie - **Animatrice** - Ville de LAVAL (53)
4. MARCHAND Cécile - **Attachée d'administration hospitalière** - Assistance Publique - Hôpitaux de Paris Siège (75)
5. CRISTOVAO Bobby - **Éboueur** - Ville Paris (75)
6. PERETTI Philippe - **Infirmier DE** - CHU de Montpellier (34)
7. AÏT-AMER Nadia - **Adjointe d'animation** - Mairie de Villejuif (94)
8. SALEM Karima - **Aide-soignante** - Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpital Saint Louis (75)
9. VIGIER Julien - **Adjudant chef - Chef d'agrès** - SDIS Yvelines (78)
10. GASNIER Sandra - **Infirmière de Bloc Opératoire** - Centre Hospitalier de DAX Côte d'Argent (40)
11. GIMBERT Philippe - **Brigadier - Chef de Police Municipale** - Mairie de Brioude (43)
12. LOINSARD Nathalie - **Infirmière DE**- CHU de Rennes (35)
13. BOUDOUKHA Djamel - **Adjoint Technique Principal** - Commune de Vénissieux (69)
14. FOUCREAU Martine - **Assistante de service social** - Hôpital La Rochelle-Ré-Aunis (17)
15. LEPERA Stéphanie - **Adjointe Administrative Principale** - SDIS de l'Essonne (91)
16. BOULANGER Jérôme - **AMA - Assistant de Régulation Médicale** - CH Beauvais (60)
17. MAUL Émeline - **Ingénieure principale - Urbaniste territoriale** - Métropole de Lyon (69)
18. TARDIVEL Ghislain - **Aide-soignant**- Centre Hospitalier Paul Ardier Issoire (63)
19. LAVOINE Ludovic - **Agent de Maitrise technique** - Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (40)
20. MELENCHON Sylvie - **Aide soignante** - CHU de Toulouse (31)
21. TREZEGUET Erwan - **Agent de Maitrise** - Mairie Perros Guirec (22)
22. AUBRY Vivien - **Ouvrier principal - Agent d'accueil** - CH du Sud Seine et Marne (77)
23. MORETTI Delphine - **Assistante Socio-Éducative** - Conseil Départemental Bouches du Rhône (13)
24. RAYMOND-CONSTANT Laure - **Aide soignante** - CH de Lannemezan (65)